

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

SARL 1.2.3 VIVE LE PERMIS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 367 Chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille

RCS Marseille 928 050 111

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame Agathe SENDRA, née le 27 septembre 1972 à Narbonne, demeurant 4 Impasse des Cypres, 13821 La Penne-sur-Huveaune, ci-après dénommée "le Cédant".

ET :

Monsieur Jonathan MAILLET, né le 17 octobre 1989 à Marseille, demeurant 358 Chemin du Littoral, 13015 Marseille,

Monsieur Julien SENESI, né le 27 octobre 1985 à Marseille, demeurant 367 Chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille,
ci-après dénommés "les Cessionnaires".

Article 1 - Objet

Le Cédant cède 20 parts sociales aux Cessionnaires dans un contexte de continuité d'activité.

Article 2 - Prix

La cession est consentie pour un euro (1 €), payé comptant.

Article 3 - Intention

La cession s'inscrit dans une démarche d'aide professionnelle sans intention de donation.

Article 4 - Répartition

10 parts pour MAILLET et 10 parts pour SENESI.

Article 5 - Propriété

Les parts sont transférées à la signature avec jouissance immédiate.

Article 6 - Déclaration

Les parts sont libres de toute charge.

Article 7 - Agrément

La cession a été agréée en AGE du 15 mai 2026.

Article 8 - Formalités

Pouvoirs sont donnés pour effectuer les formalités.

Fait à Marseille, le 15 mai 2026

Signatures :

Le Cédant :

 Sadio Agatho

Les Cessionnaires :

Raillet Jonathan



SENEO Julien.

